



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 02/12/2015

Reçu en préfecture le 02/12/2015

Affiché le **2 DEC. 2015**
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
ID : 658-215601626-20151202-DB20151103C-DE

DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 25 novembre 2015

DESIGNATION DE DELEGUES DANS DIVERS ORGANISMES EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC

Absente excusée :

Dominique DAUGES

Secrétaire de séance : Serge LECUYER

Présents : 30
Pouvoirs : 02
Excusée : 01

n°03 c

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DESIGNATION DE DELEGUES DANS DIVERS ORGANISMES EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Ronan LOAS

La commune est représentée dans diverses instances et organismes dans lesquels ont été désignés des délégués lors du Conseil municipal du 17 avril 2014. Des modifications sont apportées :

- **L'Office Municipal de la Vie Associative de Ploemeur :**
 Dirigé par un conseil d'administration de 15 membres, comprenant deux des membres élus désignés par le conseil municipal (délibération du 28-05-2014).
 Il est composé de membres de droit, dont 4 élus désignés par le conseil municipal de la ville de Ploemeur, et de membres adhérents :
 - 1) Anne-Valérie RODRIGUES
 - 2) Claudie LE BIHAN
 - 3) Katherine GIANNI
 - 4) Dominique QUINTIN

- **Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :**
 Le nombre de sièges est prévu par délibération. Lors du Conseil municipal du 25 juin 2014, il a été décidé de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel, soit 4 titulaires et 4 suppléants.

	Titulaires	Suppléants
Président	Ronan LOAS	Teaki DUPONT (représentante du Maire)
Majorité	Pascaline ALNO	Patricia QUERO-RUEN
Majorité	Serge LECUYER	Patrick GOUELLO
Majorité	Pierre-Yves CAINJO	Hélène BOLEIS

➤ **Comité de jumelage Fermoy :**

(1 titulaire et suppléant)
 Comité de jumelage avec Fermoy

Titulaire	Suppléant
A-V RODRIGUES	Claudie LE BIHAN

Vu le Code général des collectivités ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** aux désignations citées ci-dessus

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 8 abstentions (groupe de l'opposition).

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire